

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 21 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DFA 84 Admission en non-valeurs et remises gracieuses d'anciennes créances.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2017 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'admission en non-valeurs de créances municipales irrécouvrables et la remise gracieuse d'anciennes créances municipales ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1: Il est renoncé à la perception d'une somme de 2 968 703,59 euros correspondant au montant des créances irrécouvrables afférentes aux exercices 2018 et antérieurs.

Article 2 : Au titre de ces créances irrécouvrables :

- une somme de 2 471 322,13 euros s'imputera sur le crédit inscrit à la nature 6541, chapitre 930, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2019 et suivants.
- une somme de 497 381,46 euros s'imputera sur le crédit inscrit à la nature 6542, chapitre 930, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2019 et suivants.

Article 3 : Il est renoncé à la perception d'une somme de 81 197,07 euros correspondant au montant des créances afférentes aux exercices 2018 et antérieurs dont la remise gracieuse est accordée.

Article 4 : Au titre de ces remises gracieuses, une somme de 81 197,07 euros s'imputera sur le crédit inscrit chapitre 930, nature 6577, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris l'exercice 2019 et suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO